



## COMpte RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE 07 JUILLET 2020

### L'an deux mille vingt, le 07 JUILLET à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

#### **PRESENTS :**

- |                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| 1. Madame Isabelle COPETTI       | 8. Monsieur Franck LAHITTE     |
| 2. Monsieur Jean BERGOUNIOUX     | 9. Madame Elise MANDON TAKACS  |
| 3. Madame Héléne CHEVALIER       | 10. Monsieur Franck MANDON     |
| 4. Monsieur Alain DESCROIX       | 11. Madame Agnès MUNOZ         |
| 5. Monsieur Jean-Pierre DOGNON   | 12. Madame Charlotte ROUSSELOT |
| 6. Monsieur Éric FREITAS         | 13. Madame Gabrielle THOMAS    |
| 7. Monsieur Jean-François JEANNE | 14. Madame Sylvie MARGOT       |

**ABSENTS EXCUSES :** M. VANHOVE.

**SECRETARE DE SEANCE :** M. Alain DESCROIX  
*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Date de convocation :** 30/06/2020

**Date d'affichage :** 11/07/2020

☺☺ ☺☺

☺☺ ☺☺

#### **PREAMBULE**

Madame le Maire déclare la réunion ouverte à 20h55 mn. elle demande aux conseillers présents qui confirment avoir reçu dans les délais impartis, le compte rendu de la dernière séance ainsi que la convocation à la présente portant mention de l'ordre du jour suivant :

- I. Compte rendu de la séance du 09 juin 2020.**
- II. Compte Administratif - Compte de Gestion 2019 et décisions s'y rapportant.**
- III. Budget Supplémentaire 2020.**
- IV. RH : création de 2 postes d'adjoint d'animation à 9/35<sup>ème</sup>.**
- V. Désignation des délégués des syndicats :**
  - SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines),
  - SITRD (Syndicat Intercommunal de Transport de la Région de Dourdan),
  - CNAS (Comité National d'Action Sociale),
  - Mission Locale de Rambouillet.
- VI. Informations et Questions Diverses.**

☺☺ ☺☺

#### **COMpte RENDU DE LA SEANCE DU 09 JUIN 2020.**

Le Maire rappelle les points débattus lors de cette séance.

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte rendu mis à l'approbation des conseillers est adopté à l'unanimité.**

☺☺ ☺☺

**Compte Administratif - Compte de Gestion 2019 et décisions s'y rapportant.**

**A - compte administratif-compte de gestion 2019 :**

Mme le maire présente le compte administratif et le compte de gestion de l'année écoulée. Le premier est dressé par le maire, le second est établi par le trésorier de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Ces deux documents sont semblables et retracent l'ensemble des écritures comptables sur l'exercice. Le compte de gestion est cependant plus complet, puisqu'il présente le bilan ainsi que l'état de l'actif/passif de la commune.

**- SECTION DE FONCTIONNEMENT -**

Chap.	Dépenses	Réalisations	Chap.	Recettes	Réalisations
<b>011</b>	Charges à caractère général	208 788.79 €	<b>002</b>	Excédent de fonctionnement reporté	315 217.75 €
<b>012</b>	Charges de personnel	267 869.08 €	<b>013</b>	Atténuation de charges	1 752.83 €
<b>014</b>	Atténuation de produits	36 501.00 €	<b>70</b>	Ventes de produits et services	79 536.63 €
<b>022</b>	Dépenses imprévues	- €	<b>73</b>	Impôts et taxes	575 423.28 €
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	- €	<b>74</b>	Dotations et participations	72 567.33 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre sections	43 749.10 €	<b>75</b>	Autres produits de gestion courante	6 559.71 €
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	72 853.90 €	<b>77</b>	Produits exceptionnels	9 378.41 €
<b>66</b>	Charges financières	6 729.87 €	<b>042</b>	Opérations d'ordre entre sections	19 882.00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>636 491.74 €</b>	<b>TOTAUX</b>		<b>1 080 317.94 €</b>

Soit un excédent de fonctionnement **cumulé de 443 826,20€** au 31 décembre 2019.

**- SECTION D'INVESTISSEMENT -**

Chap.	Dépenses	Réalisations	RAR	Chap.	Recettes	Réalisations	RAR
<b>16</b>	Emprunts et dettes	53 248.59 €		<b>001</b>	Solde d'investis reporté	11 401.84 €	
<b>20</b>	Immo Incorporelles	5 393.05 €		<b>040</b>	Opérations entre sections	43 749.10 €	
<b>21</b>	Immo corporelles	161 110.27 €	250 937.70 €	<b>10</b>	Dotations-fonds divers	72 366.69 €	
<b>040</b>	Opérations d'ordre entre sections	19 882.00 €		<b>1068</b>	Excédent fonct. Capitalisé	100 000.00 €	
				<b>13</b>	Subventions Invest	133 545.25 €	3 358.00 €
				<b>16</b>	Emprunts et dettes	39 600.00 €	
<b>TOTAUX</b>		<b>239 633.91 €</b>	<b>250 937.70 €</b>	<b>TOTAUX</b>		<b>400 662.88 €</b>	<b>3 358.00 €</b>

Soit un excédent d'investissement **cumulé de 161 028,97 €, hors RAR**, au 31 décembre 2019.

Soit un déficit d'investissement **cumulé de 86 550,73 €, restes à réaliser inclus**, au 31 décembre 2019.

M. DESCROIX précise que la commission finances réunit le 25 juin a entériné le compte administratif tel que présenté par Mme COPETTI, et qu'il convient de l'approuver.

Après en avoir entendu et débattu sur le compte administratif et le compte de gestion,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Arrête** du compte de gestion 2019 établi par le receveur de la trésorerie de Saint Arnoult en Yvelines
- **Approuve** le compte administratif 2019.

**B- Affectation des Résultats de 2019 :**

Il convient de statuer définitivement sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement qui est excédentaire.

- Constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **443 826,20€ €** et un excédent cumulé d'investissement (hors restes à réaliser) de **161 028,97 €;**
- Constatant que les restes à réaliser au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à **250 937,10 €;**  
Considérant les projets d'investissement envisagés pour l'année 2020,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :**

a) Affectation au compte <b>1068</b> « excédent de fonctionnement capitalisé » (section d'investissement)	<b>86 550,73 €</b>
b) Affectation à l'excédent reporté (section de fonctionnement)	<b>357 275,47€</b>

**Vote du Budget Supplémentaire 2020 :**

**Préambule :**

**Taux d'Imposition**

Il est rappelé que la date limite de vote des taux d'imposition était fixée exceptionnellement cette année au 03 juillet. Après cette date les taux d'imposition appliqués seront identiques à ceux de 2019.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive (entre 2020 et 2023) de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale et un nouveau schéma de financement pour les collectivités.

A titre informatif, un récapitulatif du vote des taux, des bases notifiées par l'Etat et des recettes d'imposition de 2015 à 2019 ainsi que le prévisionnel pour 2020 est présenté ci-dessous.

TAUX	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TH	7.14%	7.28%	7.35%	7.35%	7.42%	7.42%	7.42%
TFB	11.00%	11.22%	11.33%	11.33%	11.44%	11.44%	11.44%
TFNB	54.77%	55.86%	56.42%	56.42%	56.42%	56.42%	56.42%
VARIATION		1.02	1.01	1.00	1.01	1.00	1.00

BASE	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TH	2 079 157€	2 047 876€	2 130 892€	2 171 503€	2 204 734€	2 228 000€
TFB	1 470 584€	1 487 164€	1 516 886€	1 541 622€	1 585 083€	1 610 000€
TFNB	22 711.00 €	22 960.00 €	23 044.00 €	23 252.00 €	23 728.00 €	24 000.00 €

RECETTES	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TH	151 362.63 €	150 518.89 €	156 620.56 €	161 125.52 €	163 591.26 €	165 317.60 €
TFB	164 999.52 €	168 495.68 €	171 863.18 €	176 361.56 €	181 333.50 €	184 184.00 €
TFNB	12 686.36 €	12 954.03 €	13 001.42 €	13 118.78 €	13 387.34 €	13 540.80 €
<b>TOTAL</b>	<b>329 048.52 €</b>	<b>331 968.60 €</b>	<b>341 485.17 €</b>	<b>350 605.86 €</b>	<b>358 312.10 €</b>	<b>363 042.40 €</b>

M. DESCROIX précise que compte tenu de la crise financière, le choix a été fait de maintenir les taux de l'année précédente afin de ne pas pénaliser les administrés avec une hausse de la fiscalité.

Mme MARGOT fait remarquer que les taux d'imposition n'ont pas été réévalués depuis 2018.

**Vote du BS.**

Le projet de BS a été préparé en prenant en compte la reprise des résultats, les RAR de 2019, les dotations et subventions qui ont été notifiées à la commune :

- **-Section de Fonctionnement -**

Chap	Dépenses	Montants	Chap	Recettes	Montants
011	Charges à caractère général	121 350.00 €	002	Résultat de fonct°	357 275.47 €
012	Charges de personnel	154 000.00 €	013	Atténuation des charges	1 524.00 €
014	Atténuations de prdts	- €	70	Prdts des services et ventes diverses	- 29 200.00 €
022	Dépenses imprévues	30 000.00 €	73	Impôts et taxes	65 447.00 €
023	Virement à l'Int	16 499.30 €	74	Dotat° subvent° et participat°	60 739.00 €
042	Opérations entre sections	- €	75	Autres prdts de gestion	- 2 000.00 €
65	Autres charges de gestion	25 045.15 €	77	produits EXCEPT	394.53 €
67	Charges Excpt	107 285.55 €			
<b>TOTAL</b>		<b>454 180.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>454 180.00 €</b>

## - Section d'Investissement –

Chap.	Dépenses	RAR 2019	Montants	Chap.	Recettes	RAR 2019	Montants
21	Immo, Corporelles	250 937.70 €	16 499.30 €	001	Résultat Inv.		161 028.97 €
				021	Virement de section Fonct.		16 499.30 €
				10	Dotat° fonds divers et réserves		86 550.73 €
				13	Subv d'invest	3 358.00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>250 937.70 €</b>	<b>16 499.30 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 358.00 €</b>	<b>264 079 €</b>

A l'interrogation de M. JEANNE sur le *chapitre 67 « charges exceptionnelles »*, M. DESCROIX explique qu'il s'agit d'une « réserve » qui permet d'équilibre et d'ajuster les crédits inscrits au budget.

Il poursuit en précisant que le précédent conseil municipal laisse une situation financière extrêmement confortable, avec un budget globalement excédentaire. Enfin, il souligne la qualité de gestion de l'équipe sortante et invite ses collègues à poursuivre sur le même chemin.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal** adopte le BS 2020 tel que présenté ci-dessus.

### RH - Modification du tableau des effectifs

Il est nécessaire procéder à la modification du tableau des effectifs pour assurer l'accueil des enfants à la garderie du mercredi.

- 1 poste permanent pour remplacer un agent en disponibilité pour convenances personnelles à partir du mois de septembre 2020,
- 1 poste en CDD en remplacement d'un congé de maternité de septembre à décembre 2020,
- 1 poste d'apprenti en CAP A.E.P.E. (accompagnement éducatif petite enfance).

Il est répondu à Mme MARGOT que les agents du service scolaire et périscolaire travaillent un peu plus de 36 semaines par an, mais elles sont annualisées au niveau de la paie et perçoivent donc le même salaire tous les mois.

S'agissant du contrat d'apprentissage, il est de droit privé et donc payé sur un temps complet. Le cout pour la commune sur les deux ans (salaires et frais de formation inclus) s'élève à 14 388€. Les communes ne bénéficient pas des mesures prises par l'Etat pour l'embauche d'un apprenti. Cependant le CNFPT prend en charge 50% du cout de la formation d'un apprenti.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve** la création des postes suivants :

- Un poste d'adjoint d'animation permanent à temps non complet à 9/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'adjoint d'animation non permanent en contrat à durée déterminée de septembre à décembre 2020 à temps non complet à 9/35<sup>ème</sup>,
- Un poste d'apprenti en CAP A.E.P.E. (Accompagnement Educatif Petite Enfance),
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

### Désignation des délégués des syndicats :

Au renouvellement des conseillers municipaux, les collectivités doivent désigner un ou plusieurs représentants au sein des syndicats et comités dont elles sont membres.

Ces derniers sont appelés à siéger dans les instances délibératives et prennent part aux affaires représentant un intérêt commun à toutes les collectivités.

Le nombre de délégué (s) et suppléant (s) dont dispose chaque collectivité est déterminé par les statuts de chaque instance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Désigne les délégués suivants,**

	<b>SEY</b>	<b>SITRD</b>	<b>CNAS</b>	<b>MISSION LOCALE</b>
<b>TITULAIRES</b>	Mme COPETTI	M. BERGOUNIOUX- Mme MARGOT	<b>ELU</b> : Mme MANDON TACAKS  <b>AGENT</b> : Mme Fatou CANU	Mme COPETTI
<b>SUPPLEANTS</b>	M. FERITAS	M. MANDON M. JEANNE		Mme THOMAS

### **Informations et questions diverses.**

- **Etat des dépenses mandatées de janvier à juin 2020.**

<b>COMPTE</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>
2051	BERGER LEVRAULT	LOGICIEL BL	2 775.60 €
2128	JARDIN AMBIANCE	AMENAGEMENT CROIX ST JACQUES	987.80 €
2151	SOTRAVIA	VOIRIE CHEMIN DE BAILLY	96 252.00 €
2152	DANY PLV	PANNEAUX VIDEOPROTECTION	650.00 €
21534	ERS MAINE	ENFOUISSEMENT RESEAU CHEMIN DE BAILLY	79 149.60 €
21578	CROSNIER	DEBROUISSALEUSE	2 232.00 €
2183	VIDEO SYNERGIE -PROMOSOFT	SERVEUR ECOLE+REMPLACEMENT POSTES MAIRIE	5 922.60 €
2184	DPC	MOBILIER BIBLIO	996.01 €
60612	TOTAL DIRECT ENERGIE -EDF	ELECTICITE GAZ DES BATIMENTS	22 239.17 €
60622	INTERMARCHÉ	CARBURANTS	577.27 €
60623	T MALEK	PAINS CANTINE	359.05 €
60631	ADIS-FICHOT	PRODUITS ENTRETIEN	2 709.34 €
60632	BRICOMARCHE SAN ET PAT- PACCARD - ADIS.	CLOCHES ECOLE-PETITS EQUIPEMENTS ECOLE-MAIRIE-ST	1 858.94 €
60633	MENIER- CHARBONNEAUX- SAN ET PAT- CROSNIER...	DIVERS PRDTS MATERIELS VOIRIE (sacs canins, vinaigre, terreau, copeaux, lame, tôle...)	3 917.06 €
60636	SAN ET PAT	VETEMENTS DE TRAVAIL ST	337.37 €
6064	BRUNEAUX A TOUS SERVICES	FOURNITURES DE BUREAU	148.61 €
6065	L'OISEAU LYRE	FOURNITURES BIBLIOTHEQUE	452.28 €
6067	MAJUSCULE -10 DOIGTS	FOURNITURES SCOLAIRES- GARDERIE	1 994.68 €
6068	MANUTAN	ACHATS DE MASQUES	4 032.00 €

611	YVELINES RESTAU- SAY- BERGER LEVRAULT	CANTINE-BALAYAGE-INFORMATIQUE	12 713.07 €
6135	BUREAU SERVICE - GRENKE	LOYERS COPIEURS DEFIBRILLATEURS	1 284.00 €
61521	MENIER	ENGRAIS STADE	1 785.00 €
615221	MPC -MAMIAS	PLOMBERIE ECOLE+ENTRETIEN CLOCHER	1 406.95 €
615231	SOTRAVIA	MISE A NIVEAU REGARD CROIX ST JACQUES	660.00 €
61551	RENAULT	ENTRETIEN KANGOO	783.43 €
61558	PROMOSOFT- VS- SYCCAF	FORMATAGE PC-LAMPE VIDEO ECOLE ARMOIRE FROIDE CANTINE	1 162.78 €
6156	SICLI- PROMOSOFT-BL- IMS-DECALOG	MAINTENANCE INFORMATIQUE- RADARS PEDAGOGIQUES EXTINCTEURS	4 046.40 €
6161	MAIF- GROUPAMA	ASSURANCES	3 911.11 €
6182	GAZETTES LA VIE COMMUNALE	ABONNEMENT MAGAZINES DIVERS MAIRIE	427.40 €
6188	SITREVA	FRAIS DE DECHETTERIE	6.59 €
6232	GRAINES DE TOURNESOL- CAVE DU GOURMET-INTER TEMPS DU LIVRES- BOULANGERIE...	VŒUX- REMISE PRIX ECOLE-KDO MARIAGE-DEPART ECT...	1 730.42 €
6261	LA POSTE	AFFRANCHISSEMENT	708.08 €
6262	ORANGE	FRAIS TELEPHONIQUES	2 322.41 €
627	BDF	FRAIS TIPI	14.91 €
6281	UMY	COTISATIONS UMY- MISSION LOCALE	1 083.03 €
62876	CA RT	FRAIS URBANISME	4 675.00 €
6553	SDIS	COTISATION SDIS	31 270.62 €
65548	SITRD	COTISATION SITRD	623.35 €

- **Chemin de Bailly :** Mme COPETTI informe que les travaux sont terminés.

Malheureusement, un des ouvriers de l'entreprise SOTRAVIA a eu un accident grave sur le chantier le lundi 29 juin dans l'après-midi et gardera des séquelles physiques.

- **Agenda des manifestations à venir :**

- **5 septembre :** Fêtes du village et forum des associations à partir de 10h. Accueil des nouveaux arrivants. Il n'y aura pas de Kermesse de l'école, le mois n'est pas approprié.
- **19 et 20 septembre :** Journée du patrimoine
- Mme MARGOT dit qu'une association de KRAV MAGA va être créée à Sainte Mesme. Le responsable devrait déposer une copie des statuts à la mairie dans les prochains jours.
- Mme ROUSSELOT a été contacté par le comité départemental des sports des Yvelines. Elle fera un point à la commission association à ce sujet.

- **Arrivée de la FIBRE :** Mme COPETTI et M. DONGON ont reçu hier M. VALIERE, directeur général d'Yvelines Fibre. M. DOGNON donne un résumé de cet entretien :

- Les deux points situés rue Charles Legaigneur (près de l'entrée du château) et au début de la route de Saint-Martin-de-Bréthencourt (pas loin des tennis) sont desservis par le nœud de Saint-Arnoult-en-Yvelines. C'est de là que part la distribution vers les habitations.
- Pour le moment, tous les opérateurs n'ont pas signé de contrat avec Y.F. pour déployer la fibre.
- Les habitations individuelles peuvent souscrire un abonnement fibre auprès du fournisseur de leur choix.
- Pour les logements collectifs, une convention doit être signée entre le représentant et Yvelines Fibre.

- Compte tenu du covid-19, il n'y a plus de réunion publique mais une présentation est mise en ligne sur le site d'Yvelines fibre.
- Des flyers ont été mis à disposition de la commune et seront distribués prochainement dans les boîtes à lettres.

- **Réponses aux questions posées par le public venu assister à la séance :**

- La modification du sens de la circulation chemin d'Epéron et chemin de Bailly : la mairie est en attente de la livraison des panneaux de signalisation.
- Les commissions ouvertes au public seront publiées sur le site internet de la commune. Les commissions urbanisme et finances qui se sont tenues ces dernières semaines ne sont pas ouvertes au public.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 heures 47 mn.***

☪☪ ☪☪